



CCAS - Ville de Merignac

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Session ordinaire – Séance du 11 AVRIL 2024

**Délibération n° 2024_029
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 DU CCAS – DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 5 avril 2024 par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Kubilay ERTEKIN, Ghislaine BOUVIER, Arnaud ARFEUILLE,

EXCUSÉS : 5

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Hélène MAZEIRAUD-PERON, , Emilie MARCHES, , Pierre MAGE (Procuration à Jacques NAU), Marie-Ange CHAUSSOY (Procuration à Michèle BOURGEON).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jacques NAU

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que :

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il offre la possibilité de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif et permet également d'intégrer dans le budget, les résultats de l'année précédente (excédents/déficits) dégagés par le compte administratif.

RAPPEL - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Crédits disponibles

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	769 886,39 €
Résultat de la section d'investissement à affecter	10 871,90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES : 10 871,90 €

▮ Résultat d'investissement 2023 – 001 : 10 871,90 €

Résultats d'investissement reportés 10 871,90 €

LES DÉPENSES : 10 871,90 €

▮ Autres immobilisations financières – chapitre 27 : 10 871,90 €

Prêts 10 871,90 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES : 769 886,39 €

▮ Résultat de fonctionnement 2023 – 002 : 769 886,39 €

Résultats de fonctionnement reportés 769 886,39 €

▮ Dotations et participations – chapitre 74 : - 5 300 000,00 €

Participation autres communes (compte 74748) - 5 300 000,00 €

▮ Autres produits de gestion courante – chapitre 75 : 5 300 000,00 €

Subvention fonctionnement autres communes (compte 757348) 5 300 000,00 €

LES DÉPENSES : 769 886,39 €

▮ Charges de gestion courante – chapitre 011 : 44 000,00 €

Etudes et recherches (compte 617) 30 000,00 €
Versements à des organismes de formation (compte 6184) 12 000,00 €
Frais d'actes et de contentieux (compte 6227) 2 000,00 €

▮ Charges de personnel et frais assimilés – chapitre 012 : - 90 000,00 €

Autre personnel extérieur (6218) 10 000,00 €
Personnel titulaire - Rémunération principale (compte 64111) - 100 000,00 €

▮ Autres charges de gestion courante – chapitre 65 : 815 886,39 €

Frais de mission et de déplacement (compte 65312) 1 000 €
Déficit des budgets annexes (compte 65821) 556 228,00 €
Autres (compte 65888) 258 658,39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

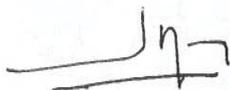
- Approuver le budget supplémentaire 2024 du CCAS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par **12** voix **Pour**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 11 avril 2024

Jacques NAU
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.